Élections des membres de la chambre d’agriculture d'Île-de-France

Constitution des listes électorales pour les élections à la Chambre d'Agriculture de l'Île-de-France

Le processus de constitution des listes électorales pour les élections à la Chambre d'Agriculture de la région Île-de-France a débuté. Les élections se tiendront en janvier 2025, et les candidatures doivent être déposées selon les délais suivants :

- Avant le 15 septembre 2024 : pour les électeurs individuels.
- Avant le 1er octobre 2024 : pour les groupements professionnels agricoles.

Les demandes d’inscription doivent être envoyées à la Commission d’établissement des listes électorales de la Chambre d’Agriculture à l’adresse suivante : Bureau des Élections, du Mécénat et de la Réglementation Économique – 5 rue Leblanc – 75015 Paris.

Vous pouvez retrouver les avis préfectoraux concernant les électeurs individuels et les groupements professionnels dans l'onglet "Documents" à gauche de votre écran.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : pref-elections@paris.gouv.fr.

Document(s)

Electeurs individuels (avis de révision listes électorales)
Electeurs individuels (modèle de demande d'inscription sur liste)
Groupements professionnels agricoles (avis de révision listes électorales)
Groupements professionnels agricoles (modèle de demande d'inscription sur liste)